



SOCIÉTÉ

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles en milieu rural francilien

Guide d'action pour les élus locaux

02

ÉDITOS

04

COMPRENDRE

Les violences sexistes et sexuelles en milieu rural francilien

Les violences sexistes et sexuelles, de quoi parle-t-on ?	4
Pourquoi les violences sont-elles plus difficiles à repérer en milieu rural ?	5

06

AGIR

Les leviers d'action en milieu rural

1. Prévenir et sensibiliser	7
2. Repérer	9
3. Orienter et accompagner	11
4. Favoriser l'autonomie et l'égalité	12
5. Des initiatives locales inspirantes	13

16

RESSOURCES UTILES

Les numéros d'urgence d'écoute et d'orientation	16
Contacts utiles	16
Ressources	C

Les violences faites aux femmes constituent l'un des grands drames de notre époque. Elles sont une atteinte à leur dignité, à leur liberté et à leurs droits.

Elles touchent tous les territoires, mais les femmes victimes de violences en milieu rural sont confrontées à des difficultés spécifiques.

Éloignement des services, difficultés de mobilité, offre d'accompagnement parfois limitée, manque de visibilité des dispositifs d'aide : autant de freins au repérage, à l'orientation et à la prise en charge des victimes.

En France, alors que seul un tiers des femmes vit en milieu rural, près de la moitié des féminicides y sont recensés.

Dans ce combat, les maires ruraux sont en première ligne. Au plus près des habitants et des acteurs locaux, ils jouent un rôle essentiel pour prévenir les violences, mieux repérer les situations, orienter les victimes et favoriser une prise en charge coordonnée. Ils sont des acteurs indispensables de cette mobilisation et doivent disposer des outils nécessaires pour agir efficacement.

Avec ma vice-présidente chargée de l'Égalité femmes-hommes et de la Lutte contre les violences sexistes et sexuelle, Aurélie Taquillain, la Région Île-de-France est à leurs côtés, en lien étroit avec le Centre Hubertine Auclert.

Chaque année, près de 8 millions d'euros sont investis par la Région pour lutter contre les violences faites aux femmes et près d'un projet financé sur deux est mis en œuvre en milieu rural. Nous faisons ainsi le choix d'une action de proximité, au plus près des victimes et de ceux qui les accompagnent.

Ce guide a vocation à vous donner des leviers concrets pour agir : prévenir et sensibiliser, repérer les violences, orienter et accompagner les victimes, mais aussi favoriser leur autonomie. Il présente également des initiatives portées par des collectivités et des associations rurales, ainsi que les contacts et ressources utiles pour vous permettre de construire votre action locale.

Notre ambition est claire : permettre à chaque maire de s'appuyer sur des solutions éprouvées et de les adapter aux réalités de son territoire.



VALÉRIE PÉCRESSE

Présidente de la Région
Île-de-France

Alors que près de la moitié des violences faites aux femmes surviennent dans les territoires ruraux, la Région Île-de-France agit, aux côtés des élus locaux et des acteurs associatifs, pour renforcer l'égalité et lutter contre ces violences partout sur le territoire.

Près d'un tiers des projets régionaux de lutte contre les violences voient le jour en ruralité. Maison des femmes de Léa Solidarité à Morigny-Champigny (91), centre de rebonds du Moulin du Pont Rû dans le Vexin (95), Van Info Femmes des CIDFF sillonnant les territoires ruraux franciliens : la Région accompagne des initiatives concrètes, innovantes et adaptées aux réalités locales.

Ces projets sont aussi faits pour essaimer. À vous de vous en inspirer et de les adapter aux besoins de votre commune. La Région Île-de-France sera à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos solutions.



AURÉLIE TAQUILLAIN

Vice-présidente chargée
de l'Égalité femmes-hommes
et de la Lutte contre les violences
sexistes et sexuelles

Là où vivent les femmes, là où nous devons agir.

Les violences sexistes et sexuelles concernent tous les territoires. Pourtant, la manière dont elles sont vécues, repérées et prises en charge peut être très différente d'un territoire à l'autre.

Dans les territoires ruraux, l'éloignement des services spécialisés, les difficultés de mobilité, le manque de structures d'accompagnement ou encore la difficulté à préserver son anonymat dans une petite commune peuvent compliquer considérablement le parcours des victimes.

Partout en Île-de-France, des élus, des associations, des professionnels et des acteurs locaux se mobilisent et inventent des réponses adaptées à leur territoire.

Le rôle du Centre Hubertine Auclert est de faire connaître ces solutions. Depuis sa création, le Centre accompagne les acteurs franciliens dans leurs politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans la prévention des violences.

Ce guide d'action est né de cette volonté.

Nous avons souhaité partir des réalités de terrain, entendre les acteurs qui interviennent au quotidien et identifier ce qui peut réellement faciliter l'action des collectivités pour mieux orienter les victimes et renforcer la coopération entre les différents acteurs.

En tant que présidente du Centre Hubertine Auclert, je suis heureuse que nous puissions contribuer à cette démarche collective. J'espère que ce guide d'action sera avant tout un outil concret, qui pourra être utilisé par les collectivités et par tous ceux qui, sur le terrain, sont engagés dans la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Parce que le lieu où l'on vit ne devrait jamais déterminer la possibilité d'être entendue, accompagnée et protégée.



CHARLOTTE BAELEN

Présidente du Centre
Hubertine Auclert

Alors que le nombre de féminicides ne diminue pas – 107 femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint rien qu'en 2024 – près de la moitié des féminicides sont commis dans des territoires ruraux. Isolement, manque d'anonymat, éloignement des services : ces réalités expliquent en partie cette situation alarmante.

Premier interlocuteur des habitantes et habitants, les maires disposent de leviers clés pour détecter, prévenir et orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles. Mais face aux obstacles rencontrés sur le terrain (absence de structures dédiées, manque de coordination entre les acteurs, complexité des situations rencontrées), les élus locaux peuvent se sentir démunis. Comment agir ? Que faire ?

C'est pour répondre à ce besoin de soutien que l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF) s'est associée à la Région Île-de-France et au Centre Hubertine Auclert afin de proposer ce guide dédié aux communes rurales. Un outil pratique, qui s'inscrit dans la continuité des travaux de la commission Égalité Femmes-Hommes de l'AMIF, et propose des

premières pistes de réflexion et d'action pour guider les maires dans la mise en place de solutions locales. Convaincue que la lutte contre les violences faites aux femmes repose sur des réponses adaptées, des partenariats solides, des moyens à la hauteur des enjeux, et des outils concrets, l'AMIF entend y prendre toute sa part en continuant d'accompagner les communes franciliennes dans la mise en œuvre de leurs politiques locales en faveur de l'égalité femmes-hommes.



JEAN-PHILIPPE DUGOIN-CLÉMENT

Président de l'Association des Maires
d'Île-de-France

Les violences sexistes et sexuelles en milieu rural francilien

LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les **violences sexuelles** désignent des comportements ou des propos à connotation sexuelle imposés à autrui (par violence, contrainte, menace ou surprise). Elles peuvent être commises dans la sphère publique ou privée, y compris via le numérique. Elles revêtent plusieurs formes comme l'agression sexuelle, le viol, le harcèlement sexuel, l'exhibition sexuelle, le voyeurisme ou encore la diffusion de contenu non consenti à caractère intime. Le **sexisme** est un propos ou un comportement qui vise la personne en raison de son sexe ou de son genre sur la base de stéréotypes. Les violences sexistes peuvent être de nature sexuelle, physique, mentale ou économique.

On englobe dans les violences sexistes et sexuelles les **violences conjugales** qui correspondent à des violences au sein d'un couple ou commises par un ex-compagnon ou conjoint. Elles se développent dans le cadre d'une relation, à travers un processus d'emprise, de domination, de contrôle qui peut rendre difficile pour la victime la sortie du système de violences. Ces violences peuvent aller jusqu'au féminicide (meurtres ou assassinats de femmes en raison de leur genre).

Les violences sexistes et sexuelles sont réprimées par la loi et peuvent faire l'objet d'une condamnation pénale.



POURQUOI LES VIOLENCES SONT-ELLES PLUS DIFFICILES À REPÉRER EN MILIEU RURAL ?

Les violences sexistes et sexuelles touchent l'ensemble des territoires, mais **les victimes vivant en milieu rural sont confrontées à des difficultés spécifiques**.

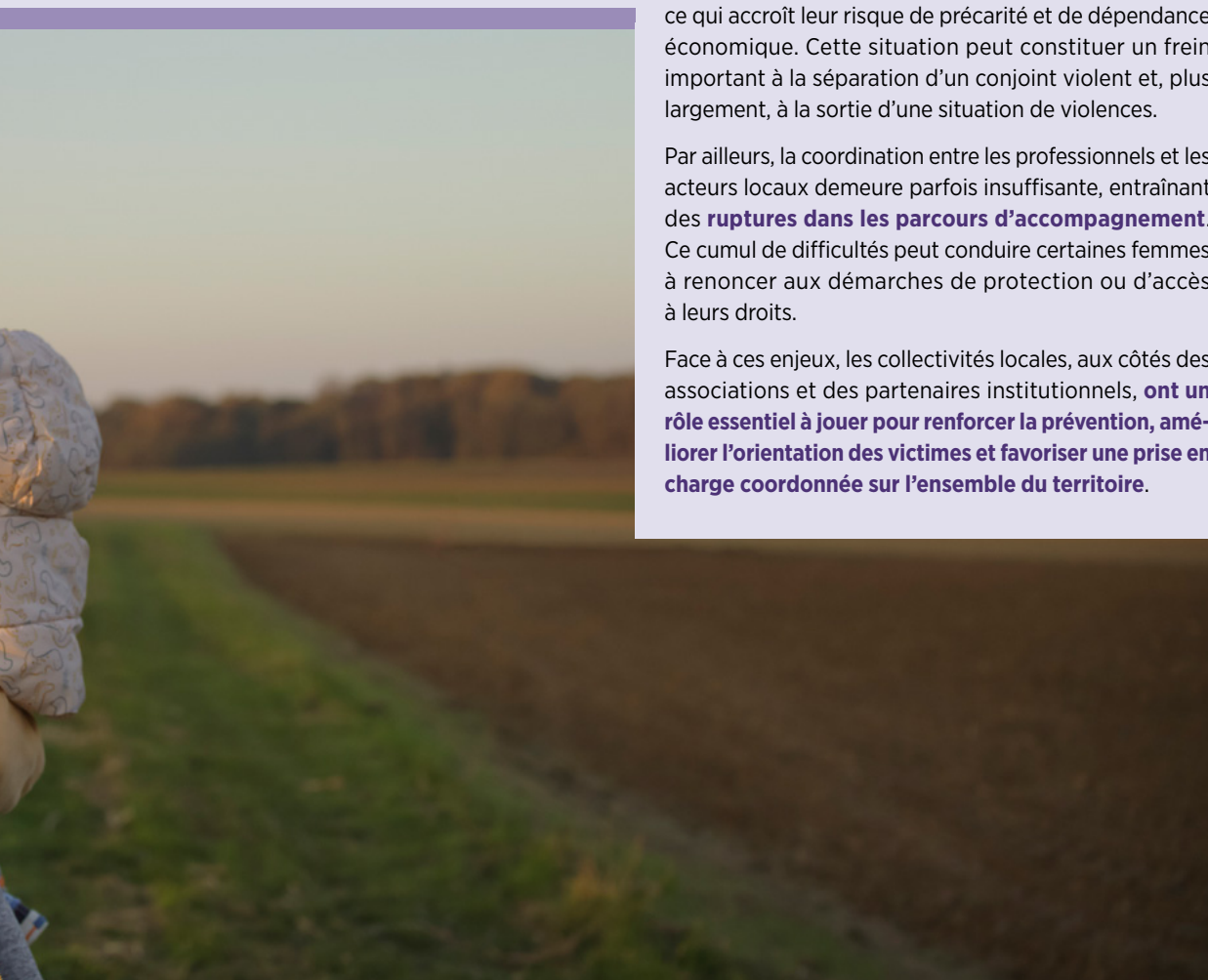
L'éloignement des services, les difficultés de mobilité, une offre d'accompagnement parfois limitée et le manque de visibilité des dispositifs d'aide constituent autant de freins au repérage, à l'orientation et à la prise en charge des victimes. Ces obstacles peuvent

être renforcés par un isolement social plus marqué et une moindre connaissance des droits et des ressources disponibles. Le manque d'anonymat et de confidentialité dans des communautés où « tout le monde se connaît » peut aussi limiter la libération de la parole et le dépôt de plainte.

Les femmes en ruralité sont davantage exposées aux **inégalités sur le marché de l'emploi**, notamment dans les territoires où les opportunités d'emploi sont limitées, ce qui accroît leur risque de précarité et de dépendance économique. Cette situation peut constituer un frein important à la séparation d'un conjoint violent et, plus largement, à la sortie d'une situation de violences.

Par ailleurs, la coordination entre les professionnels et les acteurs locaux demeure parfois insuffisante, entraînant des **ruptures dans les parcours d'accompagnement**. Ce cumul de difficultés peut conduire certaines femmes à renoncer aux démarches de protection ou d'accès à leurs droits.

Face à ces enjeux, les collectivités locales, aux côtés des associations et des partenaires institutionnels, **ont un rôle essentiel à jouer pour renforcer la prévention, améliorer l'orientation des victimes et favoriser une prise en charge coordonnée sur l'ensemble du territoire**.



Les leviers d'action en milieu rural



L'action de la commune

Le cadre législatif* :

- prévoit que l'État et les collectivités territoriales « *mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée* » et notamment « *des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité* » ;
- fixe des obligations en termes de formation sur les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes pour de nombreux métiers relevant des collectivités

La commune joue **un rôle important pour détecter, prévenir et orienter les femmes** victimes de violences sexistes et sexuelles. Dans les territoires ruraux, ce rôle est majeur car le maire constitue

souvent le premier relais de l'action publique au sein de zones parfois peu dotées en services publics ou en acteurs institutionnels. Bien qu'elle n'ait pas vocation à suppléer les structures et associations existantes, la commune peut s'inscrire dans la continuité de leur action. Face à l'absence d'un premier maillon de structures pour prendre en charge les femmes victimes sur leur territoire, le maire peut représenter, pour ces dernières, un tiers de confiance, et agir en amont dans l'urgence, avant de remettre les femmes victimes dans le cycle institutionnel. L'**intercommunalité** constitue également un échelon essentiel pour coordonner l'action de communes rurales et mutualiser les moyens.

* Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

1. PRÉVENIR ET SENSIBILISER

Sensibiliser

les habitantes et les habitants aux violences sexistes et sexuelles notamment à travers l'organisation d'évènements lors des journées dédiées à la lutte pour les droits des femmes le 8 mars ou encore à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles le 25 novembre.

Communiquer

régulièrement sur les dispositifs d'aide et de plainte en dehors des commissariats et gendarmeries (numéros d'urgence, points de permanences, les modalités de signalement et de dépôt de plainte). Cette communication peut se faire par voie d'affichage, via le bulletin municipal ou en ligne sur le site de la mairie et sur ses réseaux sociaux.

Intégrer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les politiques locales, en créant notamment une délégation égalité femmes-hommes au sein de sa commune.

Développer

des actions de prévention et d'éducation à l'égalité auprès des jeunes (dans les écoles, sur les temps périscolaires) en lien avec des associations dont l'expertise est reconnue..

Le saviez-vous ?

Le dépôt de plainte peut se faire via l'envoi d'un courrier recommandé signé avec accusé de réception adressé au procureur de la République du tribunal compétent.

RESSOURCES UTILES

L'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF) : l'échange entre pairs



L'AMIF représente les élus franciliens et les accompagne dans la défense de leur rôle, compétences et moyens pour agir, de même qu'elle informe et concerte. Pour accompagner les élus franciliens sur les questions d'égalité femmes-hommes, l'AMIF dispose d'une commission Égalité femmes-hommes, ouvertes à tous les élus dont la commune est adhérente à l'association. Lieu d'échanges et de réflexion, cette commission se réunit plusieurs fois par an afin d'apporter expertise en matière de dispositifs existants et partage de bonnes pratiques.

Pour en savoir plus : <https://amif.asso.fr>

En 2025, l'AMIF a publié un livre blanc intitulé *L'égalité femmes-hommes en Île-de-France : enjeux et propositions pour agir*. Ce livre blanc dresse les enjeux et avance des propositions pour encourager les communes franciliennes à mettre en œuvre

des politiques en matière d'égalité femmes-hommes en leur proposant un document ressource qui rassemble des données chiffrées, des fiches pratiques par thématique et des exemples de bonnes pratiques de communes franciliennes. Le document est accessible gratuitement en ligne via le lien suivant : <https://amif.asso.fr/actualites/livre-blanc-egalite-femmes-hommes-en-ile-de-france>

Réseau des territoires franciliens pour l'égalité (TFE) du Centre Hubertine Auclert

Le réseau TFE réunit les collectivités franciliennes membres du Centre Hubertine Auclert. Différents appuis sont proposés :

→ à l'invitation de la collectivité, le Centre intervient auprès des élus et des services pour une sensibilisation aux enjeux des politiques locales d'égalité femmes-hommes ou pour une présentation de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale ;



...

- pour concevoir des politiques locales d'égalité femmes-hommes et rédiger un plan d'action : le Centre vous apporte des conseils méthodologiques et des exemples de bonnes pratiques ;
- des cadres d'échanges sont régulièrement proposés pour rencontrer ses homologues et mutualiser les expériences et les bonnes pratiques ;
- des formations, répondant aux besoins identifiés par les membres du réseau et animées par des experts, permettent une véritable montée en compétences : www.centre-hubertine-auclert.fr/formations?field_categorie_pole%5B346%5D=346#site-content

Le programme des élus ruraux relais de l'égalité (ERRE)



Pour lutter contre les violences et les inégalités en milieu rural, l'Association des maires ruraux

de France (AMRF) a mis en place l'action « Élu Rural Relais de l'Égalité » s'articulant autour de trois axes, adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- la désignation d'élus référents volontaires départementaux et communaux ;
- la formation de ces élus – formation à l'accueil, à l'accompagnement et à l'aide des victimes ; participation aux différents forums réguliers en visioconférence ; grâce à des interventions d'experts ;
- l'animation d'un réseau national et départemental, mettant en lien l'ensemble des acteurs impliqués afin de travailler en complémentarité.

Liste des numéros utiles et cartographie

des associations accueillant les femmes victimes de violences - page 16

Fiche pratique

Comment adhérer au Centre Hubertine Auclert ?

Le Centre Hubertine Auclert réunit plus de 300 structures (collectivités, associations, syndicats et institutions) engagées pour l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire d'Île-de-France.

Les avantages à l'adhésion

En tant que structures membres du Centre Hubertine Auclert, les collectivités, associations, syndicats et institutions contribuent à :

- l'innovation et l'expertise d'un centre de ressources unique en France pour la promotion de l'égalité femmes-hommes ;
- la création d'un réseau francilien pluri-acteurs fort de plus de 300 membres.

Elles bénéficient :

- d'un accompagnement individuel et/ou d'un appui au montage de projet ;
- d'un accès à des formations à tarif préférentiel ;

- de rendez-vous réguliers en présentiel ou à travers des webinaires dédiés ;
- d'actualités mises en lumière sur notre site internet et via nos newsletters, dont la Cybertine.

Qui adhère au Centre Hubertine Auclert ?

Le Centre Hubertine Auclert regroupe à ce jour un réseau composé de 303 membres, dont 150 associations, 131 collectivités locales (Paris, petite couronne et grande couronne, territoires urbains et ruraux) et institutions et 22 syndicats.

Comment adhérer ?

Il vous suffit d'envoyer un email présentant votre demande à : contact@hubertine.fr

Une prise de rendez-vous sera fixée puis la demande examinée en Conseil d'administration.

2. REPÉRER

Former les agents en contact avec le public, les professionnels, les élus et élus au repérage des violences.

Structurer un réseau local d'acteurs (gendarmerie, associations, CCAS, médecins libéraux, autres communes du territoire...) afin de faciliter le repérage des situations de violence et l'orientation des victimes ou encore de trouver des solutions d'hébergement d'urgence.

Identifier les personnes référentes et les ressources mobilisables sur le territoire (voir annuaire francilien ci-dessous).

RESSOURCES UTILES

Programme des formations du Centre Hubertine Auclert

Le Centre Hubertine Auclert propose des formations pour aider les professionnels et les acteurs franciliens à intégrer l'égalité dans leurs pratiques. L'objectif est de comprendre les inégalités, savoir les repérer et agir pour les corriger.

Ces formations s'adressent à divers profils (élus, responsables de structures jeunesse, agents de collectivités, salariés ou bénévoles d'associations, professionnels en contact avec des femmes victimes de violences) et permet de comprendre les mécanismes et conséquences des violences sexistes et sexuelles, de maîtriser le cadre juridique de l'action locale et d'identifier les leviers d'action en matière de prévention et de lutte contre ces violences.

Pour en savoir plus : www.centre-hubertine-auclert.fr/formations

Annuaire francilien des référents égalité

www.centre-hubertine-auclert.fr/lannuaire-francilien-des-referentes-egalite



Comment structurer un réseau local d'acteurs ?

La sortie durable des violences repose sur un accompagnement global et coordonné. Chaque acteur intervient selon ses compétences, mais c'est leur coopération qui permet de répondre aux besoins des victimes à chaque étape de leur parcours. À l'inverse, un manque de coordination peut entraîner des ruptures dans l'accompagnement et compromettre l'accès aux droits, à la protection et à la reconstruction.



Focus sur le délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE)

Le DDDFE est un agent de l'État chargé de piloter, coordonner et animer la politique publique d'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle d'un département. Il peut apporter une expertise sur les politiques d'égalité aux élus locaux et faciliter la mise en réseau des différents partenaires.

Focus sur l'intervenant social en commissariat ou en gendarmerie (ISCG)

Ayant pour mission d'accueillir les victimes de violences intrafamiliales, l'ISCG oriente la victime en fonction de ses besoins. Il ne propose pas d'accompagnement social dans la durée mais a un rôle de facilitateur dans les liens entre les services extérieurs (services sociaux, associations d'aide aux victimes, services de police ou gendarmerie...). Financé par le biais du fonds interministériel de prévention de la délinquance, le dispositif fait l'objet d'une convention et prévoit un cofinancement partagé entre l'État et la collectivité qui l'accueille.

3. ORIENTER ET ACCOMPAGNER

Identifier et

cartographier les structures compétentes du territoire en lien avec le réseau d'acteurs locaux, dont la préfecture.

Diffuser

les contacts des dispositifs d'aide dans les lieux de proximité (mairies, Maisons France Services, cabinets médicaux, pharmacies, bureaux de poste...).

Créer

des hébergements et mettre à disposition des logements d'urgence.

Proposer des aides à la mobilité pour permettre aux victimes de se déplacer afin de réaliser leurs démarches (bons taxis, développement d'une offre de covoiturage locale ou de points d'arrêt de transport à la demande).

Développer

des permanences itinérantes pour rapprocher les services des habitantes.

Soutenir

les associations d'aide aux victimes (financement, mise à disposition de locaux).

RESSOURCES UTILES

Dispositif de subvention « Droits des femmes » en investissement

La Région Île-de-France affirme sa volonté de lutter contre les inégalités et les violences faites aux femmes et réaffirme son engagement pour une société plus juste, inclusive et respectueuse des droits des femmes. Une attention particulière est donnée aux projets développés en milieu rural.

→ **Bénéficiaires** : personnes de droit privé ou droit public

→ **Thématique** : création, réhabilitation, extension ou équipement de lieux d'accueil, d'orientation et d'hébergement dédiés exclusivement aux femmes en situation de précarité et/ou victimes de violences, avec ou sans enfants

→ **Montant** : 50 % de taux d'intervention régional jusqu'à 500 000 €

Pour en savoir plus : www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/droits-des-femmes-accueil-orientation-et-hebergement-des-femmes-en-difficulte-investissement

4. FAVORISER L'AUTONOMIE ET L'ÉGALITÉ

Favoriser l'autonomie financière et l'insertion économique

des femmes vivant en milieu rural (diversification de l'offre de formation, soutien à l'entrepreneuriat féminin, revalorisation de certains emplois et toutes autres mesures encourageant la mixité professionnelle).

Développer et renforcer les services publics en milieu rural

(garde d'enfants, transport...) pour favoriser l'autonomie des femmes et limiter l'isolement social. Favoriser l'accès aux droits à travers l'installation de Maisons France Service.

Favoriser l'accès aux soins

des femmes en milieu rural (conventions entre les caisses primaires d'assurance maladie et les compagnies de taxis, création de postes de médiateur(s) en santé pour faciliter l'accès à la santé en partenariat avec l'agence régionale de santé, création de maisons de santé).

5. DES INITIATIVES LOCALES INSPIRANTES

En Île-de-France, de nombreuses collectivités, associations et partenaires développent des réponses innovantes pour prévenir les violences et accompagner les victimes.



RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Le réseau des Centres d'Information des Droits des femmes et des familles (CIDFF) en Île-de-France

Afin que l'isolement géographique ou la ruralité ne soient pas des freins à l'accès à l'information ou aux droits, le Van Info Femmes se rend au plus proche des femmes, sur les marchés, au sein des centres commerciaux, universités, entreprises ou à l'occasion d'événements. Gratuit et sans rendez-vous, ce van itinérant d'écoute et d'information permet de découvrir les CIDFF de votre région, de bénéficier de premiers échanges avec des juristes ou conseillers emplois ainsi que d'une orientation adéquatement vers les permanences ou des partenaires. Le réseau des CIDFF, présent sur l'ensemble du territoire, permet ainsi de proposer un accompagnement de proximité et de faciliter l'accès aux droits, y compris dans les territoires ruraux. Une demande d'intervention dans votre commune peut être faite sur le site internet des CIDFF, ou en contactant la fédération régionale des CIDFF.



VAL-D'OISE

Moulin de Pont Rû

Au cœur du Vexin français, l'association du Moulin de Pont Rû accueille et apporte du soutien aux jeunes, femmes et leurs enfants en situation de vulnérabilité. La structure permet aux femmes de se reconstruire et de rebondir, tant

au travers d'ateliers individuels que collectifs. Elle propose également des hébergements d'urgence pour accueillir les femmes victimes de violences et leurs enfants.

Maison Solidarité Femmes (MSF) du 95

La MSF 95 est une association créée en 2024 à Cergy pour accompagner les femmes victimes de violences et leurs enfants.

Elle propose un accompagnement global et personnalisé, couvrant notamment les dimensions sociales, juridiques, psychologiques, médicales et professionnelles. Elle porte une attention particulière aux femmes en situation de handicap et développe également des actions d'insertion professionnelle.

Pack Nouveau Départ

Prévue par la loi du 28 février 2023, l'aide universelle d'urgence permet aux victimes de violences au sein du couple de faire face aux dépenses urgentes liées à une mise à l'abri ou à une séparation, en attendant la mise en place de solutions durables (accompagnement social, accès aux droits, réexamen des prestations sociales). Coordonné par la CAF, elle est pour le moment expérimentée dans 12 départements dont celui du Val-d'Oise.



YVELINES

Women Safe & Children

Juristes, avocats, psychologues, infirmières, gynécologues et médecins sont réunis au sein du Pôle Femmes et travaillent ensemble pour apporter une réponse cohérente et immédiate aux femmes victimes de violences.

« Un constat de départ alarmant en Essonne : La moitié des féminicides surviennent en milieu rural, alors que seuls 30 % de la population y réside. Afin d'offrir une couverture plus homogène et une prise en charge plus équitable des femmes et enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales, Léa Solidarité Femmes se mobilise dans la création d'un Lieu d'Ecoute – d'Accueil et d'Orientation – LEAO dans le Sud de l'Essonne.

Ce nouvel espace a été envisagé comme une réponse opérationnelle à la faible couverture en dispositifs spécialisés, aux obstacles d'accès à l'aide en zone rurale et au paradoxe de l'interconnaissance. L'objectif est de renforcer la présence de l'action publique, en offrant un point repère identifiable pour les victimes et un lieu de coordination efficace pour les professionnels mobilisés autour de la prévention et de l'accompagnement des situations de violences conjugales. C'est dans ce contexte que ce projet ambitieux, inscrit dans le Nouveau Plan Départemental (NPD 2024-2027), s'est imposé comme l'une des grandes avancées de l'année 2026, avec le soutien indéfectible de la Région Île-de-France.

Ce nouveau LEAO a vocation à répondre directement aux difficultés documentées dans le Sud de l'Essonne en proposant :

- un lieu unique, lisible et identifié, implanté au sein de la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud- Essonne;
- un accueil de jour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants;
- 6 places d'hébergement transitoire (sas de sécurité);
- une mission de formation et de montée en compétences des acteurs locaux.

Patricia Rouff, fondatrice et directrice de Léa Solidarité Femmes

Le bus Étincelle

Le bus Étincelle est un dispositif mobile départemental dédié aux femmes victimes de violences. Sillonnant le département des Yvelines, le dispositif vise à proposer un temps d'écoute, d'information et d'orientation aux femmes en les mettant en contact avec des professionnels.

Le réseau CEVIF 78

Ce réseau de bénévoles vient en aide, dans l'urgence, aux victimes de violences intrafamiliales pour les mettre à l'abri. Il comprend une liste de 10 numéros de téléphone, rassemble un chauffeur de taxi, un juriste, une assistante sociale, une psychologue, un avocat ainsi que deux particuliers disposant de dépendances pouvant héberger quelqu'un en urgence. Le réseau s'est fait connaître grâce à un affichage des numéros de téléphone dédiés dans les mairies et chez des médecins du territoire de la commune et de l'intercommunalité.

Le dispositif FLORA (Femmes Logement Réseau d'Accompagnement)

Expérimenté à un niveau intercommunal dans le département des Yvelines, l'action financée par des communes adhérentes, telles que Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Andrésy et Maurecourt, vise à aider les femmes subissant des violences conjugales en mutualisant les moyens des services communaux (CCAS, CIDFF, Point d'accès aux droits, etc.) et des associations pour accompagner le parcours de sortie des violences des femmes victimes et de leurs enfants.



ESSONNE

Léa Solidarité Femmes

L'association développe le projet d'une Maison des Femmes en ruralité (LEAO Sud-Essonne) en tant que lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation destiné aux femmes et enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Ce lieu ressource assure un accueil inconditionnel, une écoute spécialisée et un accompagnement global, en lien avec les acteurs sociaux, sanitaires, juridiques et judiciaires du territoire.



SEINE-ET-MARNE

Paroles de femmes – Le Relais

Elle a pour objet de lutter contre les violences faites aux femmes et en particulier les violences conjugales et de favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'association est reconnue référente Violence Conjugale pour la moitié sud du département de la Seine-et-Marne, le nord, le sud et l'ouest de l'Essonne et gère trois établissements : le Relais de Sénart à Vert-Saint-Denis, Maison des Femmes - Le Relais à Montereau-Fault-Yonne et Paroles de Femmes à Massy.

Le réseau REAVIF 77 (Réseau d'échange et d'accompagnement contre les violences intrafamiliales)

Né du partenariat entre plusieurs associations spécialisées, les parquets des tribunaux judiciaires et divers acteurs pour la lutte contre les violences intrafamiliales, le réseau propose des appuis et des solutions adaptées pour les femmes victimes en milieu rural (prise en charge globale (sociale, psychologique, juridique, hébergement), avec un accompagnement des enfants en tant que victimes) mais également une prise en charge des auteurs de violence.

La halte-garderie Mille Pattes de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie

La halte-garderie Mille Pattes, mise en place par l'intercommunalité, est une structure itinérante qui se déplace chaque jour sur une commune différente et accueille des enfants entre 3 et 4 ans. Elle ne propose pas un système de garde des enfants à temps plein, mais donne la possibilité aux femmes de se dégager du temps, notamment pour entamer une démarche d'insertion ou de réinsertion professionnelle.

« Derrière le van, il y a un réseau. Huit CIDFF couvrent toute la région francilienne, avec 420 lieux de permanence et près de 70 000 personnes informées chaque année, gratuitement et confidentiellement, sur leurs droits : famille, séparation, travail, violences etc. Une permanence CIDFF dans une commune rurale, c'est souvent la seule possibilité de consulter une juriste sans faire des dizaines de kilomètres. La convention triennale d'objectifs et de moyens signée avec la Région Île-de-France en février 2026 soutient financièrement ce maillage, la Fédération régionale comme les CIDFF départementaux, et nous engage ensemble à l'adapter aux territoires ruraux. Parlons-en : votre commune a peut-être un CIDFF plus proche que vous ne le pensez. »

Lucile Marty, directrice de la Fédération
régionale des CIDFF d'Île-de-France

LES NUMÉROS D'URGENCE D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION

- **17** : Police secours
- **114** : pour personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques
- **3919** (Violences Femmes Info) : destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit 24 h/24 et 7 j/7 www.solidaritefemmes.org
- **Arrêtons les violences** : plateforme de signalement des violences faites aux femmes du ministère de l'Intérieur <https://www.service-public.fr/cmi>
- **Le tchat de l'association En avant toute(s)**, gratuit et anonyme, s'adresse aux femmes victimes de violences sexistes et sexuelles (7 j/7, 10 h-21 h) : <https://commentonsaime.fr>
- **La cartographie des dispositifs d'accueil des femmes victimes de violences du Centre Hubertine Auclert** identifie et localise les principales structures associatives spécialisées dans l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences dans chaque département d'Île-de-France : www.centre-hubertine-auclert.fr/la-cartographie-des-dispositifs-daccueil-des-femmes-victimes-de-violences
- **L'Abri** : un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement au siège de la Région, gratuit et sans rendez-vous destiné aux victimes de violences sexistes et sexuelles, d'actes homophobes et de racisme (7j/7, 24h/24) :
 - adresse : Conseil régional d'Île-de-France - 2, rue Simone-Veil - Saint-Ouen (93).
 - numéro vert (gratuit) : 0800 730 650
 - mail : labri@iledefrance.fr

CONTACTS UTILES

- **Service Droits des femmes de la Région Île-de-France** : egaliteFH@iledefrance.fr
- **Déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes** : <https://lannuaire.service-public.gouv.fr>
- **La Fédération régionale des CIDFF** : coordination@fr-cidff-idf.com
- **La Caisse d'allocations familiales** : elle verse aux personnes victimes de violences conjugales une aide d'urgence, qui se traduit par un soutien financier, pour permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences, quelles que soient ses ressources.
- **La Mutualité sociale agricole** : depuis le 1^{er} décembre 2023, elle verse également une aide financière aux personnes victimes de violences conjugales dans le secteur agricole.

RESSOURCES

→ **Centre Hubertine Auclert**,
rapport *Femmes et Ruralité*, 2023.



→ **Association des Maires d'Île-de-France**,
Livre blanc L'égalité femmes-hommes en Île-de-France : enjeux et propositions pour agir, 2025.



→ **MIPROF** (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) :

- kits pédagogiques composés de courts-métrages et livrets d'accompagnement, de fiches réflexes destinés aux professionnels amenés à être en contact avec des femmes victimes de violences : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/outils-de-formation>
- le *Guide de sensibilisation pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences au sein du couple* (réalisé avec le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes). Destiné aux élus des collectivités et aux professionnels, il contient des fiches explicatives et pratiques sur l'accueil des femmes victimes de violences, les mécanismes des violences au sein du couple et les dispositifs d'aide aux victimes.





Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

f RegionIleDeFrance
x iledefrance
@ iledefrance

